



Contrat assurance loge

loge
6000

ASSURANCE HABITATION
CES CONDITIONS PARTICULIERES
complétant les
CONDITIONS GENERALES 230082B
constituent votre
contrat, No 1340367004

page 1/2

Code Agent 159140105

Ce contrat est conclu entre
AXA ASSURANCES IARD
représenté par
MRS DUJARDIN M.ANDRE ET DANIEL
95 RUE DE LILLE
BP 140
59202 TOURCOING CEDEX

et Le Souscripteur
SOC COGENORD

53B BD DE LA LIBERTE
59800 LILLE

Téléphone : 03 20 76 16 76
Fax : 03 20 76 16 50

Il s'agit d'un NOUVEAU CONTRAT
Paieement ANNUEL
No client 842235904

Date d'effet : 10/07/2000
Echéance principale : 01/07
Formule CLASSIC - Indice 574,80

----- VOS DECLARATIONS -----
Vous êtes propriétaire d'un appartement de 2 pièces principales. Il est
situé au rez-de-chaussée.
Les dépendances ne font pas plus de 50 m2 au sol.
Ces bâtiments sont assurés en valeur de reconstruction à neuf, selon les
dispositions figurant aux conditions générales.

La période d'inhabitation n'excède pas 90 jours par an.

Cette habitation est située :

RESIDENCE SAINT JOSEPH
27 RUE COLSON
59800 LILLE

Le contenu de votre habitation est de 50.000 Francs.
Pour votre sécurité, un capital de 500.000 Francs sur le contenu est
accordé pour les garanties Incendie et événements assimilés, Evénements
climatiques et Catastrophes naturelles.
Pour les garanties Dégâts des eaux et Vol vandalisme, votre contenu est
couvert à concurrence de 50.000 Francs, dont 10.000 Francs au titre des
objets de valeur.

Au titre de cette habitation et au cours des 24 derniers mois, vous n'avez
pas eu de sinistre et vous n'avez pas été résilié par un autre assureur.

----- VOS GARANTIES -----
Dommages subis par votre habitation et son contenu suite à :
- Incendie et événements assimilés - Dégâts des eaux
- Evénements climatiques (dont tempêtes) - Vol vandalisme
- Attentats, catastrophes naturelles - Bris de glaces
- Des frais consécutifs limités à 15 % - Séjour voyage
de l'indemnité

odr



ASSURANCES

ASSURANCE HABITATION
CES CONDITIONS PARTICULIERES
complétant les
CONDITIONS GENERALES 230082B
constituent votre
contrat, No 1340367004

page 2/2

Code Agent 159140105

Ce contrat comporte également les garanties suivantes :

- La responsabilité vie privée
- La responsabilité immeuble
- Le recours des voisins et des tiers
- La responsabilité en séjour voyage
- La défense recours
- L'assistance aux personnes et au domicile

----- DISPOSITIONS SPECIALES -----

Vous souscrivez, en tant que propriétaire, les garanties du présent contrat tant pour votre compte que pour celui de votre locataire. En outre, nous renonçons à recours contre lui.

----- MESURES DE PREVENTION -----

Pour la garantie GEL vous devez respecter les mesures de prévention précisées dans vos conditions générales, sous peine de supporter une réduction de 30 % de l'indemnité à laquelle vous pouvez prétendre.

Pour être garanti en vol-vandalisme, toutes les portes d'accès de votre habitation et de vos dépendances doivent impérativement être munies d'au moins une serrure.

Attention, les verrous sans clé et les cadenas ne sont pas des serrures.

Si vous n'utilisez pas ces moyens de protection, vous supporterez une réduction de 50% de l'indemnité à laquelle vous pouvez prétendre.

----- COTISATION (Y COMPRIS FRAIS ET TAXES) ET DUREE DU CONTRAT -----

La cotisation totale ANNUELLE est de 937 Francs. A la signature du contrat, il est perçu 917 F (soit 139,80 Euros) pour la période du 10/07/2000 au 01/07/2001.

Pour résilier ce contrat à l'échéance annuelle, vous devez respecter un préavis de 2 mois.

Vous avez reçu un exemplaire des Conditions Générales et avez pris connaissance des textes figurant au verso du présent document.

Fait à TOURCOING, le 28/07/2000

Le Souscripteur

Pour l'Assureur, par délégation:
l'Agent Général

